


## RSA et Diagnostic de l'activité non salariée

 Vous êtes travailleur indépendant ou non salarié et vous percevez une allocation RSA complémentaire à vos revenus d'activité **inférieur à 500€/mois** (moyenne sur le trimestre de référence) ? Un diagnostic sera fait avec vous par un professionnel conventionné par le Département de l'Isère pour évaluer votre activité non salariée.

### LES OBJECTIFS :

- DÉTERMINER AVEC VOUS LES PISTES POUR DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ,
- METTRE EN PLACE UN PLAN D' ACTIONS POUR AUGMENTER VOS REVENUS ET SORTIR PROGRESSIVEMENT DU RSA.

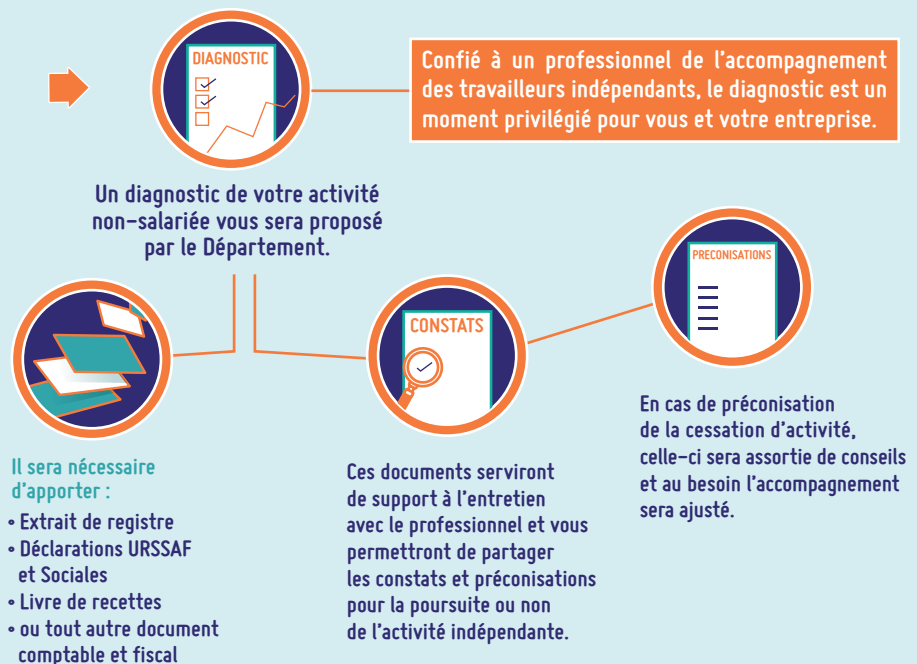
#### Votre situation :



- Statut de Travailleur non-salarié
- Perception de l'allocation RSA

Le RSA n'est pas une allocation destinée à soutenir une activité économique. Elle ne peut donc ni remplacer les potentiels revenus qui peuvent être procurés par une activité, ni pallier les difficultés de l'activité.

### LES MODALITÉS



### LES DEVOIRS

METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DÉFINIES POUR DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ, ET/OU VOUS ENGAGER DANS UNE DÉMARCHÉ ACTIVE DE RECHERCHE D'EMPLOI EN PARALLÈLE

SI VOUS CESSEZ VOTRE ACTIVITÉ, PENSEZ À : CLÔTURER VOTRE STATUT DE TRAVAILLEUR INDÉPENDANT AUPRÈS DE LA CAF



DEMANDEZ CONSEIL AUPRÈS DE PROFESSIONNELS DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉ, NE RESTEZ PAS SEUL !

#### SITES UTILES :

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) – Rubrique : PLUS DE SERVICES / CRÉER OU REPRENDRE UNE ENTREPRISE  
[www.jecreedansmaregion.fr](http://www.jecreedansmaregion.fr)  
[www.adie.org](http://www.adie.org)  
[www.cci.fr](http://www.cci.fr)  
[www.cma-isere.fr](http://www.cma-isere.fr)

Pour + d'information et démarches : [www.isere.fr](http://www.isere.fr)

✦ Tenez vous au courant de vos droits et de l'actualité sur : [www.lebonplan.org](http://www.lebonplan.org) ✦ Septembre 2020